

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



Jusqu'à présent, nous avons envisagé des poutres soumises à des charges réparties ou concentrées sur des points déterminés de la pièce. A ces charges fixes correspondaient, dans chaque section de la poutre, des moments fléchissants et des efforts tranchants afférents aux positions occupées par ces charges. Mais dans un grand nombre de cas, comme lorsqu'il s'agit de poutres de ponts ou d'échafaudages, les charges sont appelées à se déplacer sur toute la portée et le problème se pose alors de savoir pour quelle combinaison de positions des charges se produiront les efforts tranchants et les moments fléchissants maxima.

C'est ce problème que nous nous proposons d'étudier aujourd'hui. Nous considérerons successivement le cas d'une charge mobile uniformément répartie et celui de charges concentrées mobiles.

Pour le premier cas, on ne conçoit pas très bien, *a priori*, ce que peut être une charge uniformément répartie mobile. Il faut entendre par là une charge répartie sur une fraction plus ou moins grande de la portée de la poutre. On peut se la représenter théoriquement comme une suite de chariots chargés, roulant sur une infinité de galets très rapprochés et s'arrêtant à une distance variable de l'une des extrémités d'un pont, par exemple. On réaliserait également une charge répartie mobile en chargeant le tablier du pont d'une couche de sable uniforme sur une longueur variable de la travée.

Pour se rendre un compte exact des circonstances du problème, il faut étudier quelles sont les variations des moments fléchissants et efforts tranchants dans une section déterminée de la poutre, lorsque les charges mobiles se déplacent par rapport à cette section.

Considérons, pour fixer les idées, la section située au quart de la longueur de la poutre AB, à partir de l'appui A et supposons une charge concentrée Q qui se déplace de droite à gauche le long de cette pièce; enfin, désignons d'une manière générale par x la distance de la section considérée au point d'appui A et par x_1 la distance au point d'appui B.

Le moment fléchissant, dans la section considérée, est le produit de la résultante des forces qui s'exercent à gauche de cette section, par le bras de levier correspondant. En conséquence, tant que la force Q sera à droite de la section considérée, la seule force agissant à gauche sera la réaction d'appui A et le moment fléchissant aura pour valeur :

$$M_x = Ax$$

Mais il faut remarquer que le produit Ax se compose de deux facteurs, dont l'un x est constant et l'autre A varie et va en croissant au fur et à mesure que Q se rapproche de la section et par suite du point d'appui A.

Lorsque la charge Q mobile passe à gauche de la section, les forces agissantes dans cette région sont A et $-Q$ et le moment résultant des deux moments partiels de signes contraires devient :

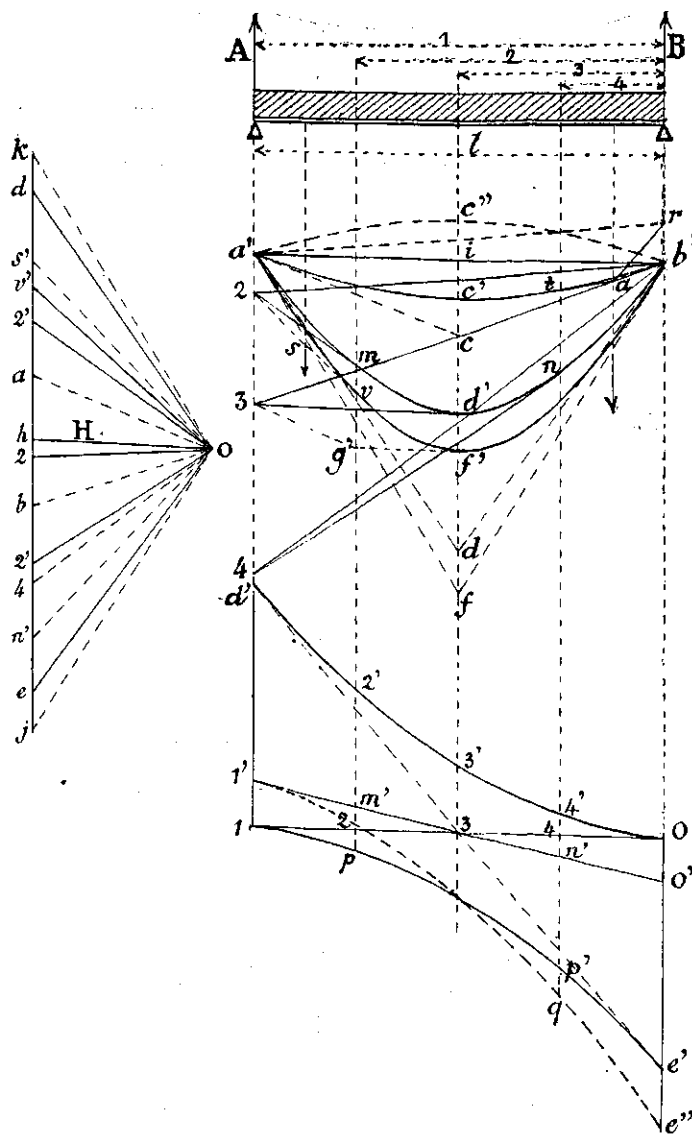
$$M_x = Ax - Qy$$

en désignant par y la distance de la force Q à la section considérée.

Il en résulte que le moment est maximum lorsque Q est appliqué dans la section considérée; puis il va en diminuant et s'annule au moment où Q passe par le point d'appui; on a alors :

$$M_x = A_x - Q_x = 0$$

ce qui est évident d'ailleurs puisque, dans ce cas, la réaction A devient égale à Q.



Ces considérations s'appliqueront exactement à deux forces Q_1 et Q_2 et à un nombre quelconque d'autres forces se déplaçant sur la poutre de droite à gauche ou en sens contraire et il est évident que le moment fléchissant est d'autant plus considérable que, d'une part, les charges sont plus nombreuses et, d'autre part, que ces charges mobiles sont plus voisines de la section considérée.

En ce qui concerne l'effort tranchant, on arrive à des conclusions analogues. L'effort tranchant dans une section donnée est la résultante des forces agissant dans la partie de la poutre située à droite ou à gauche de cette section. Si la force Q, placée à droite de la section, par exemple, se rapproche de celle-ci, la réaction A, qui constitue la seule force agissant à gauche, ira en augmentant et déterminera l'effort tranchant maximum lorsque Q passera par

la verticale de la section. Si, en même temps, une force Q_2 est placée à gauche, cette dernière produira un effort tranchant de signe contraire à celui développé par la force ou le faisceau de forces de droite et l'effort résultant sera égal à la différence des efforts partiels correspondants.

On voit, par ce qui précède, que dans le cas d'une charge mobile uniformément répartie l'effort tranchant maximum aura lieu, quand cette charge s'étendra depuis l'un des appuis jusqu'à la section considérée.

L'étude que nous avons en vue consiste donc à établir les courbes des efforts tranchants et des moments fléchissants pour les diverses positions que peuvent prendre des charges mobiles, soit concentrées, soit uniformément réparties, de manière à déterminer les valeurs maxima des efforts auxquels la poutre peut être soumise, dans les conditions les plus défavorables de la pratique.

Nous étudierons d'abord la construction des moments fléchissants et des efforts tranchants maxima dans le cas d'une poutre reposant sur ses deux extrémités et supportant une surcharge uniformément répartie.

Soit donc une poutre AB que nous supposerons tout d'abord recouverte d'une surcharge uniformément répartie sur toute sa longueur. Il convient de tenir compte également du poids propre de la poutre qui constitue une charge fixe uniformément répartie; soit p_1 le poids de la poutre par unité de longueur et p_2 celui de la surcharge correspondante. La charge totale p par mètre courant de poutre, sera :

$$p = p_1 + p_2$$

Nous construirons séparément les courbes des moments fléchissants correspondant au poids de la poutre et à la surcharge.

La première courbe s'obtiendra d'après les règles précédemment exposées. Nous formerons d'abord le polygone des forces en construisant un triangle isocèle oab dont la base ab représentera, à l'échelle choisie, la valeur de la charge afférente au poids de la poutre ou charge permanente $p_1 \times l$; la perpendiculaire oh élevée sur le milieu de ab sera la tension horizontale H .

Le polygone funiculaire s'obtient en menant $a'c$ et cb' respectivement parallèles aux vecteurs oa et ob . Nous savons, d'autre part, que la courbe des moments est une parabole tangente aux côtés extrêmes du polygone en a' et b' ; on obtient le sommet c' en prenant le milieu de ic , et ces points suffisent pour tracer la parabole $a'c'b'$.

Le moment maximum correspond à l'ordonnée ic' du sommet, qui est d'ailleurs sur la verticale passant par le milieu de la poutre, c'est-à-dire dans la section où est appliquée la résultante de la charge permanente uniformément répartie.

Nous tracerons de la même manière la parabole correspondant à la surcharge mobile. Portant sur la verticale du polygone des forces la longueur $de = 2dh = p_2 l$, nous obtenons le triangle ode qui nous permet de mener les deux parallèles $a'd$ et db' qui déterminent la nouvelle parabole des moments fléchissants.

L'ordonnée maximum est encore $id' = \frac{id}{2}$ et la courbe est inscrite entre les trois tangentes $a'd$, $3d'$ et db' .

On pourrait d'ailleurs construire ces paraboles sans avoir recours au polygone des forces; nous savons, en effet, que le moment maximum pour une charge ainsi répartie se produit au milieu de la poutre et est égal à la moitié du moment qui se serait produit par une charge égale concentrée au milieu de la portée; d'où la relation :

$$ic' \times H = \frac{1}{2} \times \frac{p_1 \times l^2}{4} = \frac{1}{8} p_1 l^2$$

et :

$$id' \times H = \frac{1}{2} \times \frac{p_2 \times l^2}{4} = \frac{1}{8} p_2 l^2$$

D'où l'on tire, en divisant les deux membres par H :

$$ic' = \frac{1}{8} p_1 l^2$$

et :

$$id' = \frac{1}{8} p_2 l^2$$

Connaissant ic' et id' , il suffira de doubler ces longueurs pour obtenir les points de croisement des tangentes extrêmes c et d et l'on trouvera celles-ci ainsi que toutes autres pouvant servir à la construction de la parabole.

Ayant tracé les deux paraboles partielles, on construira la courbe représentant la somme des moments fléchissants dus à l'action simultanée de la charge permanente et de la surcharge en additionnant les ordonnées des deux courbes. Cette addition peut se faire graphiquement en rabattant la parabole $a'c'b'$ autour de l'axe $a'b'$ en $a'c''b'$. On a, par exemple, pour l'ordonnée maximum :

$$cd' + ic' = c''d'$$

il suffira donc de porter sur la verticale correspondante une longueur $if' = c''d'$ pour obtenir l'ordonnée dont il s'agit; on procédera de même pour les autres ordonnées et l'on obtiendra directement la courbe résultante, c'est-à-dire la parabole $a'f'b'$.

Les tangentes extrêmes $a'f$ et fb' doivent être parallèles aux vecteurs oK et oJ du polygone des forces que l'on obtient en portant ah et hb en dK et en eJ à la suite des longueurs représentant la surcharge totale dans le polygone ode .

Nous allons maintenant rechercher comment se modifie la courbe des moments fléchissants lorsque la surcharge mobile se déplace, de gauche à droite, par exemple, de manière à occuper successivement les longueurs 2, 3 et 4 correspondant aux $\frac{3}{4}$, $\frac{2}{4}$ et $\frac{1}{4}$ de la portée et, par conséquent, à une surcharge

réduite successivement aux $\frac{3}{4}$, $\frac{2}{4}$ et $\frac{1}{4}$ de la surcharge totale.

Dans le premier cas considéré, pour lequel la surcharge s'étendait sur toute la longueur de la poutre, la courbe des moments correspondant à cette surcharge était $a'd'b'$; la réaction $A = \frac{pl_2}{2}$ et l'effort tranchant hd . Ce dernier s'obtient en menant

dans le polygone des forces les vecteurs od et oh respectivement parallèles aux côtés du polygone funiculaire embrassant la force extérieure agissant dans la section considérée A , c'est-à-dire au côté $a'd$ et à la ligne terminale $a'b'$.

Lorsque la surcharge mobile correspond à la longueur 2 de la poutre, rien n'est changé en ce qui concerne l'arc de parabole $b'd'm$; mais à partir de m il n'y a plus de surcharge répartie sur le tronçon de gauche et le polygone se ferme, comme nous l'avons vu antérieurement, par la tangente $m2$. Il en résulte que l'effort tranchant en m s'obtiendra en menant, dans le polygone des forces, les vecteurs $o2'$ et $o2$ parallèles à $m2$ et $b'2$; il sera donc représenté par le segment $2'2$.

On remarquera, d'autre part, que la ligne finale du polygone funiculaire qui était précédemment $b'a'$ a tourné autour de b' et est venue en $b'2$; les ordonnées des moments compris entre l'arc de parabole et la nouvelle ligne finale seront donc moindres que précédemment.

Quand la surcharge est réduite à la section 3, la courbe devient $b'd'3$ et la ligne finale $b'3$; l'effort tranchant correspondant à cette section est donné dans le polygone des forces par hb , compris entre les vecteurs oh et ob , parallèles à $d'3$ et $b'3$.

Enfin, quand la surcharge s'est retirée de manière à occuper seulement le tronçon 4 de la poutre, le polygone funiculaire se compose seulement de l'arc de parabole $b'n$ et de la tangente $n4$;

la ligne finale devient $b/4$ et les ordonnées des moments fléchissants relatifs à ladite surcharge ainsi réduite sont comprises dans le contour limitant cette surface en fuseau. L'effort tranchant, dans la section 4, est donc égal au segment $4n'$ compris entre les vecteurs $o4$ et on' parallèles à $n4$ et à $b/4$.

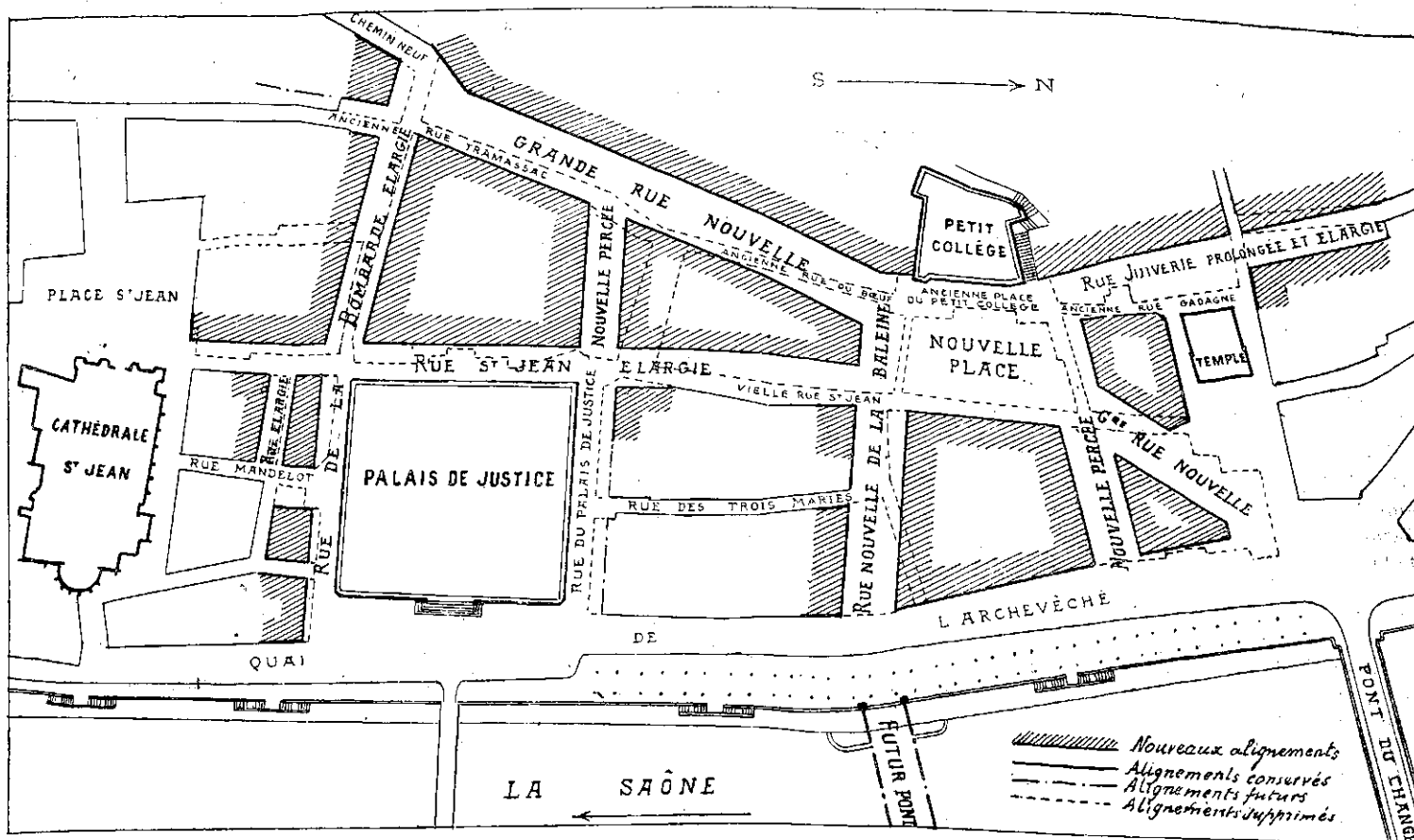
Dans le prochain article, nous construirons les diagrammes, partiel et total, des efforts tranchants.

DYNAMIS.

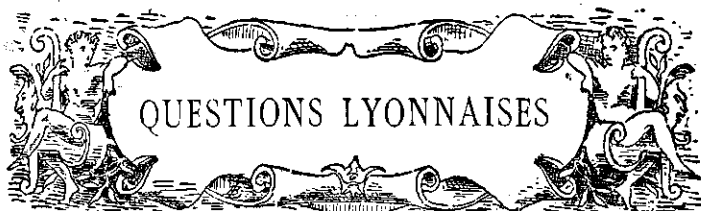
telle sorte que la transformation complète puisse être effectuée dans un délai donné.

Nous ne prétendons pas avoir proposé la meilleure combinaison possible, mais notre courte étude servira tout au moins de base, espérons-nous, à un examen plus complet de cette importante question, qu'il serait désirable de solutionner assez vite.

VALROSE.



PROJET D'AMÉLIORATION DU QUARTIER SAINT-JEAN



QUESTIONS LYONNAISES

LE QUARTIER SAINT-JEAN

(SUITE)

Le plan ci-dessus, établi conformément aux idées que nous avons préconisées dans nos derniers articles, montre, croyons-nous, que l'on pourrait transformer le quartier Saint-Jean dans des conditions assez satisfaisantes.

La grande rue nouvelle devrait être créée, à notre avis, à 20 mètres de largeur ; toutefois, on pourrait, à la rigueur, se contenter de la largeur du cours Lafayette, soit 18 mètres. Quant aux autres percées, elles devraient avoir au moins 12 mètres et, de préférence, 15 ou 16, comme la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Bien entendu, il ne serait pas utile de réaliser de suite l'amélioration des rues secondaires, ces dernières modifications pouvant être faites ultérieurement par voie d'alignements successifs, mais le programme devrait être adopté de

LES SUCCÈS

DE L'ÉCOLE RÉGIONALE D'ARCHITECTURE DE LYON

L'Ecole régionale d'architecture de Lyon continue de remporter des succès que nous nous plaisons à enregistrer.

Pour l'Exposition de 2^e classe, cinq dessins avaient été envoyés à Paris : une *troisième médaille* a été attribuée à M. GOSSELIN et M. M. ROUX-SPITZ ; une *mention* à MM. DUCHAMPT, FAURE, GIROUD et REVoux.

Pour le second concours d'analytique, les sept projets envoyés à Paris sur le sujet suivant : « Entrée monumentale d'un four crématoire, en style dorique grec », ont valu sept mentions à leurs auteurs, MM. REVoux, GIROUD, FAURE, ROUX-SPITZ, GOSSELIN, MONCORGER.

On se plaît à rendre justice à l'éclectisme du nouveau professeur de théorie, M. Blavette, qui suit en cela la ligne tracée par M. Guadet, et qui a donné, comme contraste avec le précédent, pour le projet à rendre en février, un *groupe scolaire* important et d'un plan difficile.

Nous apprenons que, pour la dernière session des examens d'admission, sur les cinq admissibles, trois sont définitivement reçus à l'Ecole de Paris : MM. AUDOUL, BOVIER et TRÉVOUX.

C'est donc, au bout d'un très court délai de fonctionnement, onze élèves que comptera l'Ecole régionale d'architect-

ture de Lyon. Nous verrons se créer rapidement dans notre ville un milieu d'études architecturales qui fera, pour cette branche de l'Art, ce que nos Facultés ont fait pour l'enseignement supérieur.

Ce résultat encourageant est dû aux savants professeurs de l'Ecole et à l'atelier Huguet, auxquels s'adressent les félicitations et les remerciements pour leur méthodique direction et leur enseignement qui mènent aux succès.

LES ABATTOIRS DE LA MOUCHE A LYON

Nous avons annoncé en son temps la mise en adjudication des travaux de remblaiement et d'égouts pour les abattoirs que la ville de Lyon va faire édifier à la Mouche.

Ces travaux sont actuellement en cours. Le moment est donc venu de publier le plan et une vue d'ensemble de ces importantes constructions.

Les clichés nous en ont été obligeamment communiqués par la Société Lyonnaise de Photochromogravure, éditeur de l'*Album*¹, publié par le colonel Aureggio, vétérinaire principal en retraite, qui, avec une particulière compétence, s'est fait une spécialité de ces questions et donne, des nouveaux abattoirs de Lyon, la description suivante :

Les plans de ces immenses établissements, construits sur 244.000 mètres carrés, occasionnant une dépense 14.228.401 francs sont dus à la collaboration du grand talent de l'architecte Tony Garnier de Lyon et de la haute compétence de l'inspecteur principal de la boucherie lyonnaise M. Deruelle.

Les travaux (remblaiement, montant des travaux prévus : 458.109 francs et égouts collecteurs : 195.950 francs) ont commencé fin 1908 ; les abattoirs seront terminés fin 1911.

ENTRÉE DES ABATTOIRS sur le chemin des Culattes ; à droite pavillon du service de l'inspection, laboratoires, écuries ; à gauche pavillon du service d'exploitation et de gestion, pavillon des syndicats, écuries et remises pour les bouchers et charcutiers. Habitation du directeur avec jardin. Postes, télégraphe et téléphone. Poste de police.

GRAND HALL D'INTERCOMMUNICATION en face l'entrée ; à droite 4 salles d'abatage et à proximité 5 écuries d'attente pour les animaux venant du marché pour être abattus. Dans chaque salle : service de contrôle et local des viandes saisies, de perception, pesage automatique, réfectoire des bouchers, lavabos. W. C., urinoirs, douches, et vestiaires personnels. 188 treuils d'abatage, reliés au frigorifique et au hall couvert par des rails aériens pour le transport des viandes soit au frigorifique ou aux voitures de chargement. Chaque emplacement d'abatage est muni de barres de levage pour l'habillage des gros animaux et en face un deuxième emplacement muni de chevalets, de crochets de suspension pour l'abatage et la préparation des petits ruminants. Salles aérées et éclairées verticalement, chauffage à la vapeur. Eau en abondance.

A GAUCHE DU HALL. — Les 2 bâtiments de la charcuterie avec écuries d'attente, stands d'abatage, tables d'épilation, cuves d'échaudage, grues pivotantes, treuils, pendoirs, chariots transporteurs et rails aériens pour le transport des viandes sous le hall frigorifique ou aux voitures. Quatre brûloirs et seize cuves pour ébouillanter les porcs.

ENTREPOTS FRIGORIFIQUES avec salle de vente, salles de réserve précédant les salles des cases au nombre de 510 pour la boucherie et 290 pour la charcuterie. 86 bacs à salaisons. Bâtiment des machines, chaudières, condenseurs, réfrigérants. Le service militaire pourrait installer un frigorifique au premier étage.

TRIPIERIE derrière les salles d'abatage avec hall couvert pour le vidage des panses et trémies pour la projection des matières dans les wagons en contrebas du sol. Parois de la salle de travail avec

grande cuve et nombreux bacs, la salle des tripiers où chacun opère le finissage, du côté opposé sont les magasins de dépôts. Entre le pendoir et la triperie, chariots sur rails aériens, transportant les animaux au frigorifique, ou aux voitures du hall couvert.

MARCHÉ AUX BESTIAUX ET ECURIES. — Entrée chemin Debourg avec bâtiment de l'administration, bureau de surveillance, logement du percepteur, bureau du vétérinaire, restaurant pour les acheteurs et écuries. En face l'entrée, grand hall du marché pour 2.100 bœufs, 2.000 veaux, 8.000 moutons, 3.500 porcs. Autour de cette grande halle, voie de 20 mètres de large, quai de débarquement et de rembarquement ; à gauche passage des animaux allant du marché aux abattoirs avec poste de surveillance. Au nord et au sud, service du contrôle de perception, lavabos, W. C., et urinoirs. A la suite est la porcherie pour 3.680 porcs et, un peu à droite, emplacement des fumiers. — Dans l'angle S.-O. porte d'entrée des animaux en communication avec les étables des vendeurs. Au sud, quai de débarquement et parcs de comptage et de visite sanitaire. Les bâtiments des écuries, au sud, sont séparés du marché et de l'abattoir par une grille avec une entrée pour contrôler le passage des animaux ; ils peuvent contenir 2.062 bœufs, 2.184 veaux et 9.072 moutons.

ABATTOIR HIPPOPHAGIQUE. — Entrée chemin des Culattes près le quai de débarquement, écuries d'attente, salle d'abatage, triperie, resserre froide, frigorifique, écuries et remises. A droite de l'abattoir entrée et parcs des animaux amenés à pied.

SECTION SANITAIRE entre les écuries du marché et l'abattoir hippophagique avec écuries et fenils au premier. Abattoir complet avec salles d'autopsie et de dénaturation des viandes. Quai de débarquement.

ARBRES ET PAVAGE. — Toutes les rues avec trottoirs sont plantées d'arbres et pavées ; le sol des bâtiments en pavés de grès, celui des écuries en plotets pétrifiés ; murs en céramique à 2 mètres du sol. Pédiluves à tous les chemins.

ECURIES avec mangeoires en grès pourvues d'eau, abat-foin, W. C., escaliers et monte-charges pour les fenils situés au-dessus des écuries avec wagonnets pour le transport des fourrages. Ascenseurs à l'ouest.

VENTILATION ARTIFICIELLE dans toutes les salles de travail.

EGOUT. — 7 kilomètres environ d'égouts à large section déversent les eaux d'abattoirs dans un bassin d'assainissement à l'extérieur près du Rhône.

USINE D'INCINÉRATION OU TRANSFORMATION D'IMMONDICES. — A l'aval des abattoirs sur le chemin de la Vitriolerie 20.800 mètres carrés de terrain serviront à la création d'une usine pour l'incinération ou la transformation des immondices (*Bulletin municipal* du 22 novembre 1908).

LOTISSEMENT DES TRAVAUX (*Bulletin municipal* du 11 octobre 1908). — Le rapport du Maire fait connaître le lotissement des travaux divisés en trois sections :

Il propose :

1° Que les *travaux de bâtiments* formant les lots n°s 1 à 9, dans chaque groupe, feront l'objet d'une adjudication publique, et que ceux portant les n°s 10 et 14 (charpente métallique, ciment, etc.) seront mis en adjudication restreinte ;

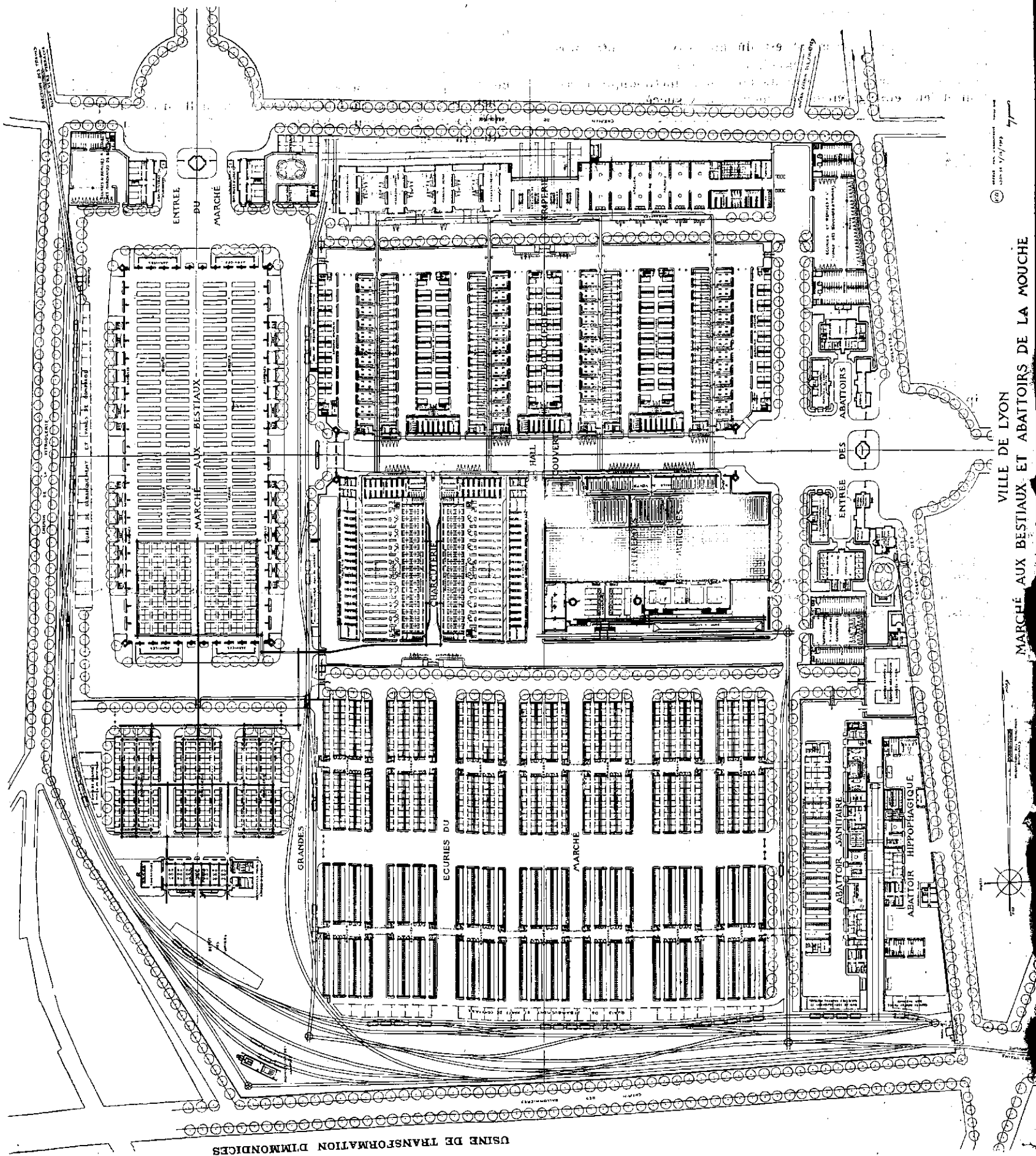
2° Que les *travaux de pavage* seront exécutés par voie d'adjudication publique en un seul lot ;

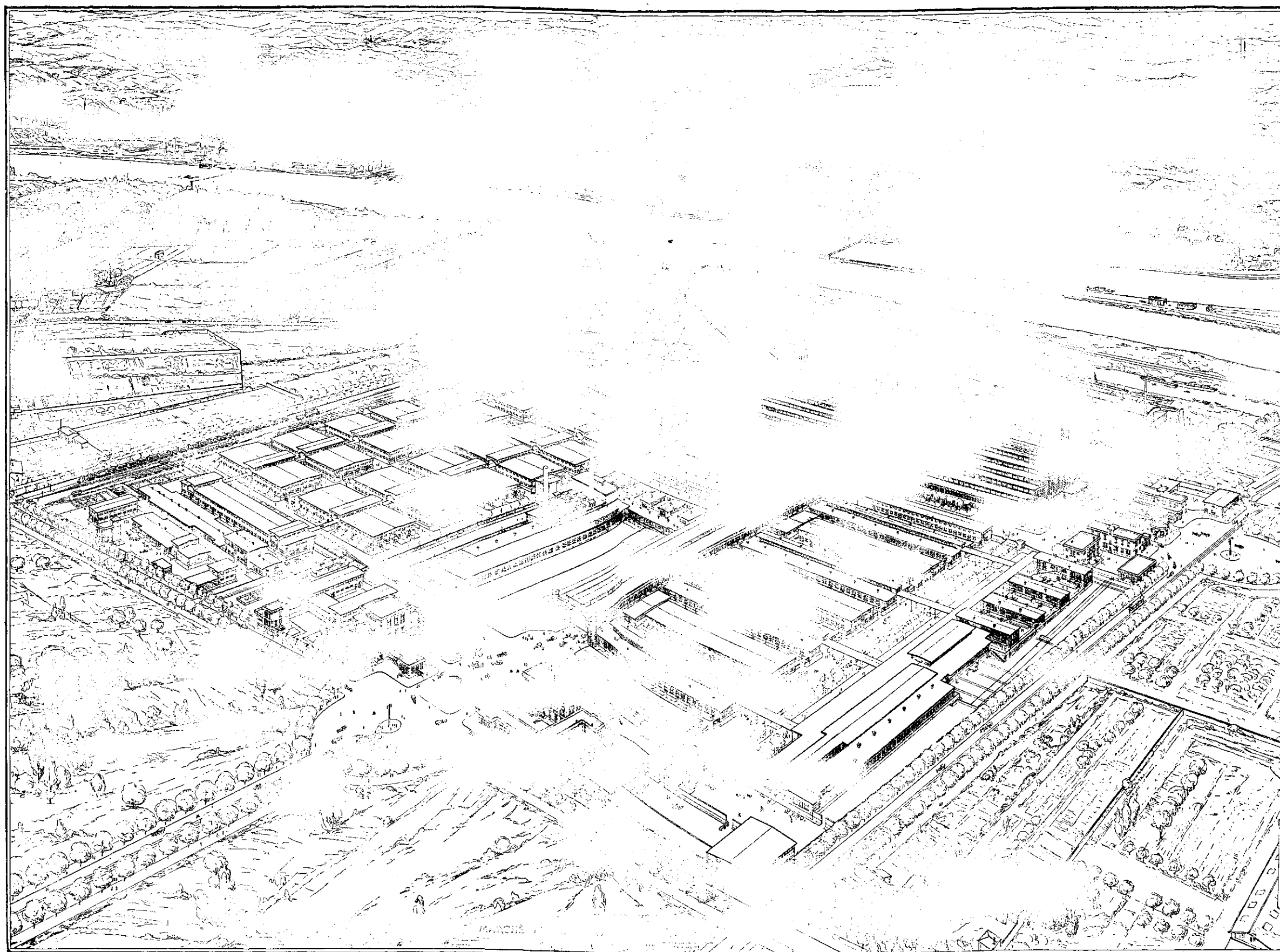
3° Que les *terrassements* et les fondations par piles feront l'objet d'un Concours restreint (modifié le 20 nov. 1908) ;

4° Que les *travaux d'établissement des voies ferrées à l'intérieur* des futurs établissements, ainsi que les divers lots compris dans le paragraphe *Installations spéciales* seront mis en adjudication restreinte ou traités de gré à gré au mieux des intérêts de la Ville.

INSTALLATIONS SPÉCIALES. — 1^{er} lot : Moteurs à vapeur et transmission, 79.760 francs ; 2^e lot : Chaudières et tuyauteries de vapeur, 156.700 francs ; 3^e lot : *Matériel d'abattoir*, 1.230.959 fr. ; 4^e lot : *Chemin de fer à voie étroite*, 56.595 francs ; 5^e lot : Serrurerie spéciale, 131.630 francs ; 6^e lot : Appareils de pesage, 24.150 francs ; 7^e lot : *Appareils de levage*, 9.600 francs ; 8^e lot :

¹ E. Aureggio, *Album des Abattoirs français et étrangers* ; en vente à la Société Lyonnaise de Photochromogravure, 6, rue de la Grande-Famille, à Lyon.





ABATTOIRS DE LYON ET MARCHÉ AUX BESTIAUX

Architecte : M. Tony GARNIER, à Lyon.

Pompes et conduites d'eau, 83.501 francs; 9^e lot : Eclairage et conduites électriques, 111.815 francs; 10^e lot : Chauffage à vapeur, 120.654 francs; 11^e lot : Groupes électrogènes et moteurs électriques, 97.810 francs; 12^e lot : Appareils frigorifiques, 284.500 francs; 13^e lot : Atelier de réparations, 14.515 francs; 14^e lot : Installation des laboratoires, 29.200 francs. — Total : 2.401.309 francs.

LE VITRAIL

Plus les vides l'emporteront dans la construction, plus le vitrail sera en honneur. Cela est naturel, conforme à nos aspirations d'intimité et à nos désirs d'embellissement du foyer. Au reste, jamais les vitraux d'appartement ne furent plus en vogue qu'à l'heure présente. On en rencontre partout, à la ville et à la campagne, dans les escaliers et les salles de bains, dans les vestibules et les boudoirs. Est-ce à dire qu'en découle la prospérité pour les peintres verriers ? A la vérité, beaucoup de maisons de peinture sur verre disparaissent faute d'ouvrage ; les autres luttent désespérément, n'employant que deux ou trois ouvriers dans leurs ateliers devenus trop vastes. Les pessimistes de s'écrier : le vitrail se meurt, le vitrail est mort. La crise, due à diverses raisons d'ordre économique et d'ordre politique, menace d'emporter à jamais un art, dont le 900^e anniversaire de son invention par le moine Werner fut fêté au cours de l'année 1879.

Au premier abord, cela semble paradoxal. Hélas ! ce n'est que trop exact. A mesure que grandit l'enthousiasme, l'art du vitrail déchoit. Car, pour entrer communément dans les habitations et les lieux publics, le vitrail doit se fabriquer à bon marché. Au lieu de s'élever en décorant nos édifices et nos palais, d'après M. Otin, auteur d'un ouvrage sur les manifestations diverses du vitrail à travers les âges, la peinture sur verre se diminue dans l'estime du public en se gaspillant en menue monnaie dans les brasseries et les casinos, dans les cafés du boulevard, dans les grands magasins de Paris et de la province. On peut même dire qu'elle cède le pas à la vitrerie ; l'invention du verre américain apporte, en effet, les profondes modifications.

De même que cette peinture spéciale tomba en discrédit pendant le long règne de Louis XIV, et qu'elle déclina au XVIII^e siècle jusqu'à se perdre dans l'oubli, de même elle souffre maintenant de la séparation des Eglises et de l'Etat. Néanmoins, elle vivra ; bien plus, d'un vif éclat elle brillera : non plus religieuse, comme aux temps de barbarie et d'ignorance, mais civile, tout en restant artistique, ainsi qu'elle le fut et l'est toujours en Suisse et en Hollande. Non pour glorifier Dieu, en ornant de sujets tirés de l'histoire sainte ou des légendes de saints les grandes baies des églises, non plus pour complaire à la noblesse, en décorant de figures de rois et de seigneurs les fenêtres des châteaux, mais pour embellir la maison commune et l'habitation particulière, en un mot pour la démocratie. Le grand secret, ici comme en toutes choses, est d'être de son temps et de savoir se plier aux exigences. Engagé déjà dans cette voie, l'art du vitrail, mettant à profit les découvertes anciennes, se dégagera du pastiche et, par de nouvelles conquêtes, revivra une vie originale et personnelle.

C'est par les vitraux que la peinture se manifesta en France et dans toute la partie moyenne de l'Europe. Les imagiers sur verre du moyen âge furent donc non seulement les précurseurs des peintres, mais encore ils firent connaître, avant la découverte de l'imprimerie, l'Ancien et le Nouveau Testament aussi bien que les légendes des saints ; si bien qu'on a pu dire que la cathédrale de Chartres était un musée complet de la mythologie chrétienne. Les Jean Cousin, les Van Eyck, les Holbein, les maîtres de la peinture à l'huile, avaient commencé à se distinguer dans l'art du vitrail. Ingres, en 1842, a fait les dessins des personnages représentés dans les vitraux

de Dreux, Viollet-le-Duc, ayant collaboré pour les architectures. Faut-il citer, parmi les noms d'auteurs de cartons, Hippolyte Flandrin et Achille Deveria ? Le grand paysagiste Français, à l'âge de quinze ans, fit ses premières armes à la verrerie de Choisy-le-Roy, auprès de laquelle des ateliers pour la confection des vitraux avaient été installés. A propos de vitraux, on rencontre avec surprise le nom du peintre Delacroix qui, en 1842, dessina deux grandes figures : sainte Victoire et saint Jean. On a aussi de lui, à Sèvres, un carton représentant la bataille de Taillebourg. Et, à cette heure, combien d'artistes, les meilleurs, profitent-ils de leur talent pour dessiner les cartons des vitraux de riches demeures ! Attirés d'abord par le duc Jean de Berry, ensuite par Jacques Cœur, maints artistes travaillèrent à Bourges ; parmi eux, il convient de citer Jehan Lescuyer. En parlant des œuvres de ce dernier, on a dit que les peintres peuvent les étudier comme les sculpteurs étudient le *Laocoon* du Vatican et l'*Hercule Farnèse*. Ce qui se passait au milieu du XV^e siècle, c'est-à-dire autour de 1443, date de l'édification de l'Hôtel de Ville de Bourges, se passe encore actuellement, toutes les branches des arts se prêtant un mutuel concours. Aux Expositions universelles de 1878 et de 1889, la peinture sur verre a eu sa part dans la décoration. Pourquoi ne mit-on pas à exécution, d'autre part, le projet, formé en 1880, de retracer l'histoire de Jeanne-d'Arc sur les fenêtres de la cathédrale d'Orléans ?

Un rapide historique permettra de mieux faire saisir l'évolution du vitrail et définira son utilité présente et future. C'est en voyant comment les anciens travaillaient pour leur époque que nous saurons mieux travailler pour la nôtre.

Historique.

Tandis que rien ne s'offrait à l'artiste pour traduire sa pensée, le vitrail, encouragé par le goût du public, largement rétribué par les gens d'église, présentait aux masses ignorantes des images facilement compréhensibles, d'un effet magique et plein de charmes dans le jour mystérieux des immenses cathédrales. Trois tons, le bleu, le rouge et le vert étaient employés à profusion, et les verrières, avec leurs petits morceaux et leurs vives couleurs, avaient l'éclat des pierres précieuses, la valeur des plus riches mosaïques. D'une épaisseur très forte, le verre est éclaté au contour, car on ne connaît pas encore l'emploi du diamant pour la coupe. Mêmes procédés de fabrication aux XII^e et XIII^e siècles ; les verriers s'installent dans les églises qu'ils décorent. D'abord fruste, le vitrail gagne, au XIII^e siècle, par suite des progrès de l'art du dessin. C'est alors qu'il est à son apogée.

Ferdinand de Lasteyrie dit qu'au siècle suivant, ce ne sont plus des mosaïques, et pas encore des tableaux. Alors, apparaissent les sujets en grisaille ; une part infiniment plus large est accordée aux verres blanc et jaune. Moindre intensité de ton et harmonie moins heureuse, à cause de l'emploi de morceaux de verre d'une plus grande dimension. Le jaune d'argent, attribué à tort à Jean Cousin, est découvert par hasard ; cette innovation permet de diminuer les plombs. La première grisaille, datant de 1329, se trouve dans la cathédrale de Chartres.

La vitre en grisé ou la grisaille est une peinture traitée sur verre blanc, qu'il s'agisse de figures ou d'ornements.

On raconte qu'un artiste, enfournant son verre pour le cuire, aurait, par inadvertance, laissé tomber un bouton d'argent, et qu'après la cuisson, il en résulta une belle couleur jaune. De cette façon, le jaune d'argent fut trouvé. Le verre n'est pas coloré dans sa masse, il n'est pas peint non plus, c'est une teinture qu'on lui donne à la place qu'on veut, à l'aide d'un ciment et du feu (M. Otin). Ce procédé est encore en usage, toutefois avec une manipulation plus simple (1).

(1) Les anciens chauffaient, dans un creuset fermé hermétiquement, de l'argent et du soufre et mélangeaient de l'ocre au sulfure d'argent obtenu. De nos jours on précipite une solution d'azotate d'argent par du chlorure de soude et l'on mêle le précipité, après l'avoir lavé et séché, avec de l'ocre en poudre. Après la cuisson l'ocre est enlevé et la teinte jaune est incorporée au verre.

En même temps que, par le jaune d'argent, on se passait des plombs pour avoir deux tons jaune et blanc côte à côte, par la gravure à la roue ou au rouet, on juxtaposait le blanc et le rouge.

Le verre rouge a une telle intensité de coloration que, sous une épaisseur ordinaire, il paraît noir. C'est pourquoi, de tout temps, le souffleur a trempé sa canne dans le creuset du verre rouge après l'avoir trempée préalablement dans le creuset du verre blanc ; de cette façon, le manchon obtenu se compose d'un verre blanc auquel se trouve intimement liée une légère couche de rouge. Par conséquent, il est facile d'user à l'émeri la pellicule et de placer, sans le secours de plombs, les deux couleurs l'une à côté de l'autre. Une feuille de verre trop mince serait fragile à l'excès. Ces découvertes du XIV^e siècle furent importantes pour la représentation des armoiries.

(A suivre.)

A. TUOTIOP.

CONCOURS

SAINT-CLAUDE (JURA)

RECONSTRUCTION DU COLLÈGE COMMUNAL DE GARÇONS

Le Maire de Saint-Claude informe les intéressés qu'un concours est ouvert entre MM. les Architectes de l'Ain, du Doubs, du Jura, du Rhône et de Saône-et-Loire, pour l'étude d'un projet de reconstruction du collège communal.

MM. les Architectes désireux d'y prendre part sont priés de s'adresser au secrétariat de la Mairie, qui leur enverra avec les plans et profils du terrain, le programme des conditions du concours.

La dépense maxima à prévoir a été fixée à 275.000 francs, non compris la valeur des terrains. Les projets devront parvenir à la Mairie avant la fin avril prochain, terme de rigueur.

GRUPE DES CHAMBRES SYNDICALES DU BATIMENT DE LA SEINE

Le Groupe des Chambres syndicales du Bâtiment et Industries diverses de la Seine a constitué ainsi qu'il suit son Bureau pour 1909 :

MM. VILLEMEN, président ; J. BORDEREL, premier vice-président ; F. CATTI, deuxième vice-président ; FEREMBACH, troisième vice-président ; MANGER, trésorier ; BURGUNDER, LANDRY, GIFFAUT, secrétaires.

MM. HUNNEBELLE, SOULÉ, présidents honoraires ; CAMUS, HOUPPE, DEVILETTE, vice-présidents honoraires ; LORPHELIN, L. BARDIN, secrétaires honoraires.

L'ancien et le nouveau président ont droit, à tous les titres, à la reconnaissance sans bornes des entrepreneurs ; toutefois, au moment où l'éminent M. Soulé, dont nous avons annoncé l'élection à la Chambre de commerce de Paris, abandonne sa place d'honneur, de combat et de dévouement aux Chambres parisiennes, nous devons lui envoyer nos saluts les plus cordiaux.

Nous devons également nous féliciter de voir M. Villemén à la tête des dites Chambres. La haute compétence de M. Villemén, ses éminentes facultés de travail, son éloquence, et surtout sa persévérante énergie sont susceptibles de révolutionner le monde syndical de l'Entreprise. Nul plus que lui n'apprécie à leur juste valeur les groupements syndicaux actuels, sur l'ensemble desquels son activité ne manquera pas de produire les meilleurs résultats.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

DOUBS. — Le Conseil municipal de Besançon a approuvé les plans et devis dressés en vue de l'installation de l'école supérieure de garçons dans l'immeuble des Jésuites, sis rue d'Alsace. Le montant de la dépense serait de 128.000 francs. — On érige également une école à Montrapon. Dépense, 41.943 fr. 22.

ISÈRE. — Les plans et le devis, s'élevant à 6.000 francs, de la transformation de locaux municipaux, viennent d'être approuvés par le Conseil municipal de Bourgoin.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Société Lyonnaise des Beaux-Arts.

Les Jurys du Salon de 1909 sont ainsi constitués :

Section de Peinture. — MM. F. SUC, A. BOUILLIER, MM. PERRACHON, GIRIN, BAUER, SARRASIN, JUNG, AUDRAS, TERRAIRE, MANGIER et ROUVIÈRE.

Section de Sculpture et Gravure en médailles. — MM. DUMAS, Henri PONCET et AUBERT.

Section d'Architecture. — MM. ROGNAT, BLACHIER et CATELAND.

Arts décoratifs. — MM. Félix DESVERNAY, DESJARDINS, ROUX, CHOMEL, LAMOTTE, ROGNAT, CÔTE, PLOQUIN, COX et BEAUSSIER.

Hospices civils de Lyon.

Fourniture de 5.000 hectolitres de vins rouges du Midi, de France ou d'Algérie, récoltes de 1907 ou de 1908.

Dépôt des échantillons les 4 et 5 février 1909. Renseignements à l'Administration centrale, passage de l'Hôtel-Dieu, n° 56, et à la Cave Centrale, chemin de Saint-Simon, 13, à Vaise.

Elections aux Tribunaux de commerce.

Voici les résultats des élections qui ont eu lieu, les 13 et 27 décembre dernier, pour le renouvellement partiel des Tribunaux de commerce de Lyon, Villefranche et Tarare :

LYON

Président, M. Philippe NIOGRET.

Juges titulaires (mandat de deux ans) : MM. Alexandre VICTOR, J.-J. CUNY-RAVET, Georges LINIÈRE, Joannès JANIN, H. BÉNASSY, Pierre VÉRARD.

Juge titulaire (mandat d'un an) : M. Antoine VIGNON-CHOQUIT.

Juges suppléants (mandat de deux ans) : MM. Emile SAPANET, Auguste MILLIET, BASTET, Francisque BIBET, Victor CARRET, Hippolyte DAMOUR-GIRARD.

Juges suppléants (mandat d'un an) : MM. Alexandre DOUILLET, Albin GARCIN, Pétrus PIERRON, Francisque TRONEL.

VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

Président : M. BORNAREL.

Juges : MM. RIQUE, PUGAT, BERTHIER.

TARARE

Président : M. GIRIN.

Juge titulaire : M. FOREST.

Juge suppléant : M. GUILLARD.

Elections aux Chambres de commerce.

Ensuite des élections qui ont eu lieu, les 13 et 27 décembre dernier, pour le renouvellement intégral des Chambres de commerce, voici la composition des Chambres de Lyon, Villefranche et Tarare :

LYON

Première catégorie. — MM. ISAAC, CHAMONARD, Ennemond MOREL, VINDRY, J. GILLET, DIEDERICH, MOLLARD, GUÉNEAU, E. RICHARD.

Deuxième catégorie. — MM. COIGNET, CHAMBEYRON, TESTE, PAUFIQUE, PRADEL, LEGENDRE, BRIZON.

Troisième catégorie. — MM. AYNARD, LIGNON, CHARRON, BRIENNER.

Quatrième catégorie. — MM. PÉRONNET, A. RIVDOIRE, BARRET, COQUARD.

VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

Première catégorie. — MM. BOUILLOT, CARRET, CRÉPAUX, DUMAS, JACQUET, MANDY, MOREAU, Mulsant, VERMOREL.

Deuxième catégorie. — MM. BORNAREL, COILLARD, MOREL.

TARARE

Première catégorie. — MM. MARTIN, MARTIN-MOREL, MERLE, POIZAT, COQUARD, THIVEL.

Deuxième catégorie. — MM. FERRIÈRE, NICOD, JAME.

Troisième catégorie. — MM. CLÉMENT, VÉRINE, BOYER.

Elections au Conseil de Prud'hommes.

Les entrepreneurs de bâtiment et de travaux publics sont instamment priés d'aller voter demain dimanche, dans leurs catégories respectives. Les candidats auxquels ils ont à manifester leur confiance et leur reconnaissance sont :

Pierre. — M. DUFIER, président du groupe des travaux publics. Bureau de vote, école municipale, rue de la Part-Dieu, n° 39.

Bois. — MM. RAFFENOT, président du groupe de la menuiserie, et RIBAYRON, entrepreneur de sciage mécanique. Bureau de vote, école maternelle, rue des Marronniers, 7.

Fer. — M. SÉON, vice-président de la Chambre syndicale, président du groupe de la plomberie. Bureau de vote, bureau du service municipal des eaux, rue Grôle, 13.

Distinction honorifique.

M. Bailly, entrepreneur de travaux publics à Saint-Etienne, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

15 Janvier 1909	DROITS D'ACCISE EN S.F.	
	100 100 kil	
Cuivre en lingots affiné	180 »	185 »
— en planche rouge	217 50	220 »
— — — jaune	175 »	180 »
Etain Banks en lingots	360 »	365 »
— Billiton et détroits en lingots	350 »	355 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	42 »	43 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	44 50	46 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	54 »	55 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	70 »	71 »
— — — Autres marques	69 »	70 »
Nickel brut pour fonderie	350 »	» »
— laminé	600 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	210 »	215 »
— laminé	335 »	360 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	19 50	20 »
Fer à double T, A.O.	20 50	21 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	21 50	22 »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 1^{er} au 7 Janvier 1909

Avenue Félix-Faure, 150. Hangar. Propr., M. Pernet, avenue Félix-Faure, 164.

Grande rue de Monplaisir, 146. Usine annexe. Propr., M. Lafond, grande rue de la Guillotière, 25. Arch., M. Cadet, rue Ney, 75.

Rue Saint-Paul, 7. Exhaussement d'un immeuble. Propr., M. Sarron, place Saint-Paul, 8. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

Rue Belfort, 4 ter. Maison. Propr., MM. Peturaud et Perrot, rue Terme, 5.

Rue Saint-Georges, 120. Hangar. Propr., Société Vinicole du Saumurois. Direct., M. Cancade, rue Saint-Georges, 120. Entrep., M. Fournier, rue des Prêtres, 20.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Allier. — 8 janvier. — *Préfecture.* — Canal du Berry. Rechargement des chaussées empierrées du port de Montluçon. Montant, 15.500 fr. Soumissionnaires : MM. Quichen, 14 p. 100. — Michelon, 8 p. 100. — Murier, 12 p.

100. — Auriche, 7 p. 100. — Dubrenil, 11 p. 100. — Autissier, 15 p. 100. — Adjud., M. Gayet, à Montluçon, 19 p. 100 de rabais.

Isère. — 4 janvier. — *Préfecture.* — Aménagement d'un dépôt, pour atelier, remise, etc., du tramway de Lyon à Saint-Jean-de-Bournay. Montant, 39.000 fr. Soumissionnaires : MM. Vincent, 10 p. 100. — Duret, 22,01 p. 100. — Simoneton fils, 12 p. 100. — Moulin, 15 p. 100. — Fiorella, 10 p. 100. — Debernardy Dominique, 12 p. 100. — Debernardy Charles, 8 p. 100. — Védria, 13 p. 100. — Gay, 5 p. 100. — Grandmaison, 5 p. 100. — Milamant, 9 p. 100. — Catelle, 13 p. 100. — Rossi, 5 p. 100. — Foraz, 17 p. 100. — Bourdeaux, 7 p. 100. — Empereira, 18 p. 100. — Couvert frères, 13 p. 100. — Pérol, 18 p. 100. — Terry, 15 p. 100. — Adjud., MM. Grange frères, 1, rue Laurencin, à Lyon, 22,10 p. 100 de rabais.

Jura. — 11 janvier. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Censeau. Adduction et élévation d'eau. Montant, 75.509 fr. Soumissionnaires : M. Charnard, 5 p. 100 d'augmentation. — M. Guyot, prix du devis. — MM. Dequaire, 9 p. 100. — Brunschwyler, 2 p. 100. — Mouratille, 5 p. 100. — Rigaud, 4 p. 100. — Patricot, 5 p. 100. — Serrand, 3 p. 100. — Savoya, 7 p. 100. — Bozzonetti, 3 p. 100. — Adjud., M. Lagé, à Poligny, 10 p. 100 de rabais.

Loire. — 9 janvier. — *Mairie de Saint-Chamond.* — Travaux d'entretien pendant les années 1909, 1910, 1911. Maçonnerie et terrassements. Montant, 6.000 fr. Soumissionnaires : M. Peyret, prix du devis. — MM. Fayolle, 4 p. 100. — Tarraquois, 2 p. 100. — Gachon, 8 p. 100. — Jourgaud, 1 p. 100. — Laporte, 4 p. 100. — Adjud., M. Vacher, 13, rue de la Rive, à Saint-Chamond, 5 p. 100 de rabais. — Pavés et empierrement. Montant, 10.000 fr. Soumissionnaires : MM. Remillier, 15 p. 100. — Vaganez, 7 p. 100. — Adjud., M. Milamant, rue Dugas-Montbel, à Saint-Chamond, 22 p. 100 de rabais. — Menuiserie. Montant, 2.000 fr. Soumissionnaires : MM. Mortier, 14 p. 100. — Chabanel, 5 p. 100. — Adjud., M. Chenevat, 1, rue Gambetta, à Saint-Chamond, 16 p. 100 de rabais. — Serrurerie et quincaillerie. Mont., 1.000 fr. Adjud., M. Callet, rue du Pont-Fornas, à Saint-Chamond, 3, p. 100 de rabais. — Charpente. Montant, 500 fr. Pas de soumissionnaire. — Ferblanterie, zinguerie, plomberie. Montant, 1.000 fr. Soumissionnaires : M. Moulin, prix du devis. — MM. Griffon, 2 p. 100. — Vincent, 1 p. 100. — Berriat, 1 p. 100. — Non adjugé, le minimum de 3 p. 100 non atteint. — Plâtrerie et peinture. Montant, 2.500 fr. Soumissionnaires : MM. Deplace, 6 p. 100. — Gas, 6 p. 100. — Fayolle, 16 p. 100. — Bonnard, 18 p. 100. — Adj., M. Darot, rue Germain-Morel, à Saint-Chamond, 19 p. 100 de rabais. — Fontaines et canalisations. Montant, 12.000 fr. Soumissionnaires : MM. Guyot, 4,55 p. 100. — Mme veuve Gibault, 3 p. 100. — MM. Gire frères, 3 p. 100. — Adjud., MM. Petavit frères et Benassy, 5, rue Godefroy, à Lyon, 5 p. 100 de rabais. — Trottoirs en ciment. Montant, 3.000 fr. Soumissionnaires : M. Bellot, prix du devis. — MM. Rouveix, 1 p. 100. — Fourgnand, 2 p. 100. — Duteil, 1 p. 100. Non adjugé, le minimum de 3 p. 100 non atteint.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Dimanche 24 janvier, 10 h. — *Mairie de Thizy.* — Captage et adduction d'eau. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie. Montant des travaux, 125.439 fr. 11. Somme à valoir, 12.560 fr. 89. Ensemble, 138.000 fr. Cautionnement, 4.200 fr. — 2^e lot. Etablissement des conduites en fonte et des appareils de fontainerie (sera donné de gré à gré). — Visa, cinq jours avant l'adjudication, du certificat de capacité n'ayant pas plus de deux ans de date. Dépôt des pièces avant le 21 janvier à la mairie ou envoi par lettre recommandée au maire. — Renseignements à la mairie ou chez M. Duffieux, agent voyer de Thizy, auteur du projet.

Rhône. — Dimanche 31 janvier, 10 h. — *Mairie de Saint-Forgeux.* — Construction d'une école de filles. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie. Montant, 9.038 fr. 50. Imprévis, 903 fr. 85. Total, 9.942 fr. 35. Cautionnement, 500 fr. — 2^e lot. Pierre de taille, 1.913 fr. 50. Imprévis, 191 fr. 35. Total, 2.104 fr. 85. Cautionnement, 250 fr. — 3^e lot. Charpente et menuiserie. Montant, 4.560 fr. 75. Imprévis, 456 fr. 07. Total, 5.016 fr. 82. Cautionnement, 250 fr. — 4^e lot. Serrurerie. Montant, 4.715 fr. Imprévis, 471 fr. 50. Total, 5.186 fr. 50. Cautionnement, 50 fr. — 5^e lot. Zinguerie. Montant, 899 fr. 60. Imprévis, 89 fr. 96. Total, 989 fr. 56. Cautionnement, 50 fr. — 6^e lot. Plâtrerie et peinture. Montant, 1.726 fr. Imprévis, 172 fr. 60. Total, 1.898 fr. 60. Cautionnement, 100 fr. — 7^e lot. Vitrerie. Montant, 430 fr. Imprévis, 21 fr. 50. Cautionnement, 25 fr. — Les plans, devis et cahier des charges des travaux sont déposés à la mairie, où ils seront communiqués aux entrepreneurs concurrents, qui pourront aussi en prendre connaissance chez l'auteur du projet, M. Guy Desportes, architecte, rue Ronat, 3, à Tarare.

Bouches-du-Rhône. — Samedi 30 janvier, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture d'Arles.* — Syndicat partiel du bassin de Meyranne. Travaux de prolongement du canal de dessèchement dit « le Chalavert ». Montant, 5.960 fr. 52. A valoir, 1.039 fr. 48. Total, 6.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — Visa par M. l'ingénieur des ponts et chaussées, à Arles, trois jours avant l'adjudication. — Renseignements dans les bureaux de la sous-préfecture et de M. l'ingénieur, pavillon du Canal, à Arles.

Drôme. — Jeudi 28 janvier, 10 h. — *Mairie de Romans.* — Installation de l'éclairage électrique dans les bâtiments communaux. Montant, 9.765 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer municipal. — Renseignements à la mairie.

Loire. — Samedi 23 janvier, 11 h. — *Sous-préfecture de Montbrison.* — Bard. Chemin vicinal ordinaire n° 8, de Jambin à Lérigneux. Construction entre le chemin de grande communication n° 113 et le profil n° 87, sur 1.259 m. 21. Montant, 12.400 fr. Cautionnement, 400 fr. — Visa, huit jours

avant l'adjudication, par M. l'agent voyer d'arrondissement, à Montbrison.
— Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la sous-préfecture, dans les bureaux de M. l'agent voyer d'arrondissement de Montbrison.

Loire. — Samedi 30 janvier, 10 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins de grande communication. Fournitures et travaux à exécuter en 1909.
— 1^{er} lot. Chemin n° 12. Entre la limite de l'arrondissement de Montbrison et le bourg de Saint-Genest-Lerpt, sur 6.427 m. Montant, 6 000 fr. Cautionnement, 150 fr. — 2^e lot. Chemin n° 22. Entre la route nationale n° 88 et la berge kil. 4 (direction de Saint-Romain-les-Atheux), sur 4.330 m. et entre le chemin de grande communication n° 10, au Chambon-Feuillat et le hameau de Malmont, sur 6.647 m. Montant, 11.000 fr. Cautionnement, 240 fr. — 3^e lot. Chemin n° 23. Entre le chemin de grande communication n° 11 et la limite du département, sur 15.678 m. Montant, 7.000 fr. Cautionnement, 150 fr. — 4^e lot. Chemin n° 10. Entre Saint-Genest-Lerpt et la Maison-Blanche, sur 5.349 m. Chemin n° 15, entre la Croix-Marlet et Roche-la-Molière, sur 3.389 m. Chemin n° 25, entre la limite de l'arrondissement de Montbrison et la Croix-Marlet, sur 6.990 m. Chemin n° 32, entre le pont du chemin de fer et Roche-la-Molière, sur 6.895 m. soit une longueur totale de 22.603 m. Montant, 16.259 fr. Cautionnement, 300 fr. — 5^e lot. Chemin n° 3, entretien du pont suspendu du Pertuiset. Montant, 6.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — Un minimum de rabais pourra être fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la préfecture (3^e division).

Loire. — Vendredi 5 février, 2 h. — *Mairie de Rive-de-Gier.* — Entretien des bâtiments communaux pendant trois années. — 1^{er} lot. Maçonnerie, ciment, peinture, plâtrerie, tenture et vitrerie. Cautionnement, 690 fr. — 2^e lot. Menuiserie et serrurerie. Cautionnement, 350 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'architecte. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Dimanche 24 janvier, 2 h. — *Mairie de Salornay-sur-Guye.* — Amélioration de l'eau au quartier de Lomonot. Montant, 2.000 fr. — Renseignements à la mairie.

Var. — *Port de Toulon.* — Fourniture de bois divers. — 1^{er} lot. 182 m. cubes de bois de chêne de France dit de Bourgogne et d'Italie (31 mai 1909). Cautionnement, 785 fr. — 2^e lot. 100 m. cubes de bois de chêne de France dit de Bourgogne et d'Italie (31 mai 1909). Cautionnement, 430 fr. — Bois de sapin débité, en cinq lots égaux, de 393 m. cubes chacun et un lot spécial de 100 m. cubes (31 mai 1909). Cautionnement, 1.450 fr. par lot égal et 370 fr. pour le lot spécial. — Renseignements au port de Toulon.

SPECTACLES

GRAND-THÉÂTRE Ce soir, samedi, *Roméo et Juliette*. Dimanche, en matinée, *le Barbier de Séville*; le soir, *Salomé* et *Mireille*.

CÉLESTINS La Direction, tenant à maintenir sa réputation de première scène de province, s'est assurée l'exclusivité de tous les derniers succès parisiens, tels que : *l'Oreille fendue*, de M. Lucien Nèpote; *les Vainqueurs*, *le Mufle*, de M. Sacha Guitry, et *l'Enfant de ma sœur*, le succès du théâtre Déjazet. Aujourd'hui, de 5 à 7 heures, five littéraire. Jeudi 21, Jean Richepin, de l'Académie, viendra relever de sa présence *le Flibustier*, la plus populaire de ses œuvres.

SCALA Ce soir, Galipaux, le célèbre comique du Palais-Royal, qui jouera le grand succès du théâtre Antoine, *Que Suzanne n'en sache rien*, trois actes follement gais de M. Pierre Veber. Création d'une œuvre d'un auteur lyonnais, *Par Carte postale*, comédie en un acte, de M. Paul Huguenet.

HORLOGE La revue *Ça va barder* atteint sa 70^e représentation, chiffre qui permet d'apprécier la valeur de l'œuvre. Cette revue, d'où sont exclus la pornographie, les mots orduriers et les exhibitions contraires à la morale, contient un savant arrangement des faits de la plus récente actualité, avec force allusions. Moyennant un prix modique, on passe trois heures d'exubérante gaieté, avec des interprètes comme : Marguerite Saulois, Danglard, Lafage, Averino, Montjoy, Duguest, etc. Dimanche 17 et jeudi 21 janvier, matinées à prix réduits.

CASINO-KURSAAL Avec une revue comme *Tous en l'air*, quoi de plus naturel que l'enthousiasme auquel personne ne saurait se soustraire. Les luxueux et somptueux costumes forment la plus belle et la plus imposante œuvre d'art de Mme Rasimi. Interprètes hors ligne, fournis par une troupe réunissant tous les éléments d'un complet succès.

PANORAMA DE MADAGASCAR prise de Tananarive par les troupes du général Duchesne (30 septembre 1905). Œuvre du peintre L. Tinayre, boulevard Pommerol, près la gare des Brotteaux et le parc de la Tête-d'Or. — Entrée permanente de 9 heures du matin à la nuit.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 50831

TOUS POUR UN MAISON DE RETRAITE UN POUR TOUS

Artistes de Concerts et Music-Halls

• LOTERIE •

Autorisée par Arrêté Ministériel du 18 Avril 1907

1.196 lots en espèces — pour — 621.000 FRANCS

1^{er} Gros lot: 250.000 fr. — 2^e, 100.000 fr. — 3^e, 50.000 fr.

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, et dans ses Succursales, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0.15 pour 5 billets.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urnes, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD, 51, rue de la République, Lyon. Seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Alsace, chemin de Vaugues, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

SOL SANS JOINTS

CHEYA. — Paul JACCAUD, 49, rue de la République, Lyon.

CIMENT, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES. PROST FRÈRES, fabricants : Jean-Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

DEMANDEZ PARTOUT

RHUM MARQUISAT

SUPERIOR QUALITY

Old Rum from Jamaica Plantations

Le RHUM MARQUISAT se recommande tout spécialement aux gourmets par son arôme délicieux et la finesse de son goût.

Le RHUM MARQUISAT ne craint pas d'être comparé aux meilleures marques lancées à ce jour.

Dépôt général : H. & F. PIROIRD Frères, 10, Rue Grenette, LYON

En vente dans toutes les bonnes Maisons de Liqueurs et d'Épicerie fine
BIEN EXIGER LA MARQUE

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Villette, LYON

EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

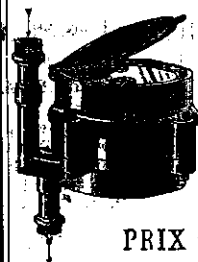
LA REVUE BI-MENSUELLE DES TIRAGES FINANCIERS

paraissant les 12 et 25 de chaque mois

ABONNEMENT : pour la FRANCE, 2 francs; pour l'ÉTRANGER, 3 francs.

SOCIÉTÉ DU COMPTEUR A EAU L'ÉCONOMIQUE

SYSTÈME BREV. FRANCE ET ÉTRANGER



Le plus exact,
Le plus solide,
Le meilleur marché

DE TOUS LES
COMPTEURS

PRIX : 4.5 FRANCS

Fabrication française

SIÈGE SOCIAL :

48, Rue de la Victoire, PARIS

TÉLÉPHONE 303-89

ÉLIXIR SAINT-PIERRE

dans toutes les bonnes

Maisons d'Épicerie fine

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901
ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et donations et admettant pour le paiement des droits de succession le principe de la déduction des dettes civiles et commerciales et de l'impôt progressif.

A ces lois sont annexés des barèmes complets permettant de liquider facilement et rapidement les nouveaux droits de succession, quelle que soit l'importance des parts héréditaires.

Par P. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

Prix : 2,25; par la poste : 2,40

PAUL JACCAUD

Bureau Technique

BÉTON ARMÉ

Système de Vallière

Brevet Français 305.112, S. G. D. G.

SOL SANS-JOINTS "CHEYA"

DÉPOSÉ

Fosses et Épurateurs Septiques

SYSTÈME JACCAUD BREVETÉ

PROJETS ET DEVIS GRATUITS

49, Rue de la République, 49

LYON

Usine : Route de Genas